



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 1<sup>er</sup> novembre 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

Mme Sophie LaBeaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont présents jusqu'à 19h35. Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente jusqu'à 19h47.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

367/01-11-10

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en reportant les items suivants :

- C.4 Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du CSCVR durant la période des Fêtes*
- D.2 Appel d'offres numéro 2010-15 : Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011 : Approbation du devis de soumission*

à l'ajournement de la présente séance.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2010
2. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2010

#### **C Gestion administrative**

1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil
2. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération
3. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2011 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013
4. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du CSCVR durant la période des Fêtes - *reporté*
5. Indicateurs de gestion 2009
6. Entente dans le cadre du programme OPTER : Nomination de signataires
7. Requête au gouvernement du Québec concernant l'éthique et la déontologie
8. Comité action persévérance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres numéro 2010-15 : Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011 : Avis de soumission
2. Appel d'offres numéro 2010-15 : Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011 : Approbation du devis de soumission – *reporté*

### **E Avis de motion**

1. Avis de motion : Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville

### **F Adoption des règlements**

### **G Sécurité publique**

### **H Transport routier**

1. Demande au MTQ pour améliorer la sécurité à l'intersection du Lac Marsan et de la route 117

### **I Hygiène du milieu**

1. Budget 2011 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Demande à la CPTAQ : Morcellement de ferme et/ou de boisé

### **K Loisirs et culture**

### **L Divers**

1. Demande de la S.D.C.
2. Demande de subvention du Carrefour Jeunesse Desjardins
3. Demande de commandite Opération Nez rouge Antoine-Labelle 2010
4. Dossier de Max Meilleur et Fils inc. et Henri Radermaker et Fils inc. : Appui à la compagnie Forex inc.
5. Intégration d'une partie de l'aire protégée aquatique dans la Vallée-de-la-Haute-Rouge au Parc National du Mont-Tremblant : Appui

### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

### **ADOPTÉE**

368/01-11-10

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

### **ADOPTÉE**

### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**Note :** Mme Sophie LaBeaume et M. Jean-Louis Boileau quittent la séance.  
Il est 19h35.



No de résolution  
ou annotation

369/01-11-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### GESTION FINANCIÈRE

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'octobre 2010 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 12914 à # 13167) :	125 654,47 \$
Remises fédérales et provinciales :	67 534,34 \$
Comptes courants (ch. # 101676 à # 101875) :	595 157,02 \$
Total :	788 345,83 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

### ADOPTÉE

#### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2010

Les états comparatifs au 30 septembre 2010 sont déposés tels que préparés par la trésorière, Mme Nicole Bouffard.

### GESTION ADMINISTRATIVE

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du Conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

Mme Déborah Bélanger, mairesse  
M. Yves Sigouin, conseiller  
M. Normand Gravel, conseiller  
M. Denis Lacasse, conseiller  
Mme Diane Gargantini, conseillère  
M. Normand Girouard, conseiller  
M. André Tremblay, conseiller.



No de résolution  
ou annotation

370/01-11-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET DE L'AGGOMÉRATION**

La mairesse, Mme Déborah Bélanger, livre son rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération.

Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

À quelques semaines de la fin de l'année fiscale en cours et de la présentation des prévisions budgétaires de l'année suivante, nous vous présentons le portrait financier de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les états financiers de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale) indiquent un surplus de 255 453 \$ pour l'exercice 2009. Ainsi, au 31 décembre 2009, Rivière-Rouge possédait un surplus accumulé non affecté de 269 891 \$, incluant le surplus de l'exercice 2009. Pour ce qui est de l'exercice en cours, nous anticipons un léger surplus au niveau des revenus et des dépenses.

Les états financiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge indiquent un surplus de 11 993 \$ pour l'exercice 2009. Ainsi, au 31 décembre 2009, l'Agglomération possédait un surplus accumulé non affecté de 86 723 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2009. Pour l'exercice en cours, nous prévoyons terminer en équilibre au niveau des revenus et dépenses.

Le Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge et celui de l'Agglomération auront à élaborer au cours des prochaines semaines, un budget qui devra établir les revenus et les dépenses inhérents aux compétences de proximité et d'agglomération qu'il doit exercer. Il s'agit encore cette fois-ci d'un exercice budgétaire qui exige beaucoup de discernement puisqu'il faut faire preuve de diligence pour bien répartir les revenus et dépenses de proximité et d'agglomération.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Ville et l'Agglomération de Rivière-Rouge ont réalisé les principaux travaux suivants :

#### **Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :**

- ❖ Achat de deux camions servant d'unité d'urgence au Service de sécurité incendie secteur La Macaza et secteur Sainte-Véronique
- ❖ Achat d'une génératrice
- ❖ Achat d'équipements de sauvetage en espace clos
- ❖ Achat d'un système de mousse

#### **Pour la Ville de Rivière-Rouge :**

- ❖ Finalisation des travaux de revitalisation du centre-ville sur la rue L'Annonciation en partenariat avec le ministère des Transports du Québec
- ❖ Remplacement du balai de rue et d'une niveleuse
- ❖ Mise en opération de la station de pompage et raccordement au réseau d'aqueduc dans le secteur Sainte-Véronique
- ❖ Début du processus de refonte des outils d'urbanisme
- ❖ Installation de clôtures au camping du secteur Sainte-Véronique
- ❖ Installation de clôtures à la plage du secteur Sainte-Véronique
- ❖ Réfection de ponts et chemins.

Je tiens à vous informer qu'il y aura un nouveau rôle d'évaluation triennal pour les années 2011-2012-2013.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### En 2011, nous prévoyons nous consacrer aux projets suivants :

- ❖ Bonification des communications
- ❖ Amélioration du site web de la Ville
- ❖ Mise en place d'une politique familiale
- ❖ Production d'un plan général de développement économique
- ❖ Achèvement des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
- ❖ Ajout d'une station de surpression pour l'eau potable
- ❖ Agrandissement du garage municipal dans le secteur Sainte-Véronique
- ❖ Mise en application des nouveaux règlements d'urbanisme
- ❖ Améliorations du réseau routier
- ❖ Adoption du nouveau plan d'urbanisme et des règlements afférents.

Une liste plus détaillée des projets et immobilisations vous sera présentée lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2011 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Le salaire des élus municipaux se détaille comme suit :

**Maire :** Salaire imposable annuel de 39 241 \$ et allocation non imposable de 14 759 \$;

**Conseiller :** Salaire imposable annuel de 12 000 \$ et allocation non imposable de 6 000 \$;

**Maire suppléant :** Salaire imposable mensuel supplémentaire de 333.33 \$ et allocation non imposable de 166.67 \$.

Tel que requis par la Loi, je dépose au bureau de la greffière pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le présent document est présenté en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **Déborah Bélanger, mairesse;**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal L'Information du Nord.

### **ADOPTÉE**

371/01-11-10

### **DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2011 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2011 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2011, 2012 et 2013 au 20 décembre 2010.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

372/01-11-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### INDICATEURS DE GESTION 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour dépôt, le document intitulé « Indicateurs de gestion 2009 » tel que préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, et transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 10 septembre 2010.

### **ADOPTÉE**

**Note :** Mme Nicole Bouffard quitte la séance. Il est 19h47.

373/01-11-10

### ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPTER : NOMINATION DE SIGNATAIRES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De nommer la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Alain Deslauriers, à titre de signataires, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, de l'entente devant intervenir entre les parties relativement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) Volet arénas et centres de curling auprès de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec.

### **ADOPTÉE**

374/01-11-10

### REQUÊTE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

**ATTENDU QU'** avec le projet de loi n<sup>o</sup> 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

**ATTENDU QU'** en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

**ATTENDU QUE** selon le projet de loi n<sup>o</sup> 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

**ATTENDU QU'** en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

**ATTENDU QUE** c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

**ATTENDU QUE** selon le projet de loi n<sup>o</sup> 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie.

Qu'en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n<sup>o</sup> 109 :

- Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui.

Que cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

### ADOPTÉE

375/01-11-10

### COMITÉ ACTION PERSÉVÉRANCE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité

Que le Conseil approuve la nomination de M. André Tremblay, conseiller municipal de la Ville de Rivière-Rouge, en tant que membre au sein du Comité action persévérance scolaire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### ADOPTÉE

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

376/01-11-10

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-15 : FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE ANNÉE 2011: AVIS DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la greffière adjointe à lancer l'appel d'offres numéro 2010-15 relatif à la fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011.

D'approuver l'avis de soumission daté du 1<sup>er</sup> novembre 2010 relatif au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-15.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture et la livraison d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 15 novembre 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 25,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications minimales de la surfaceuse à glace décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-15 de la Ville daté du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de cent quatre-vingt (180) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent quatre-vingt (180 jours) de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE ANNÉE 2011 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 3 décembre 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 3 décembre 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

**ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 170 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE**

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.





No de résolution  
ou annotation

377/01-11-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### TRANSPORT ROUTIER

#### DEMANDE AU MTO POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ À L'INTERSECTION DU LAC MARSAN ET DE LA ROUTE 117

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de l'ancienne Municipalité de Marchand avait adressé au ministère des Transports du Québec, en l'an 2000, une demande afin d'améliorer la sécurité à l'intersection de la route 117 et de la montée du Lac Marsan, en procédant à l'installation d'un clignotant, sans que ledit ministère n'ait jugé bon d'y donner suite;

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes adressées au Conseil municipal par des citoyens relativement à la sécurité à l'intersection du chemin du Lac-Marsan et de la route 117 sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, depuis les années 2000;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la circulation avec les années à cet endroit;

**CONSIDÉRANT** qu'une modification serait souhaitable à l'intersection du chemin du Lac-Marsan et de la route 117, car le danger de collision pourrait être fatale au tournage à gauche vers l'ouest sur le chemin du Lac-Marsan;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec une modification à l'intersection du chemin du Lac-Marsan et de la route 117 par l'ajout d'un virage protégé à gauche vers l'ouest sur le chemin du Lac-Marsan.

**ADOPTÉE**

### HYGIÈNE DE MILIEU

378/01-11-10

#### BUDGET 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'enfouissement des déchets présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 au montant total, en recettes et en dépenses, de trois millions huit cent trente mille huit cent quarante-trois dollars et trente-et-un cents (3 830 843,31 \$), ce qui représente un coût à la tonne métrique de 72,43 \$, plus 20,23 \$ la tonne pour la redevance exigible par le ministère de l'Environnement et 1,75 \$ la tonne pour la compensation exigible par la Ville de Rivière-Rouge ainsi que toutes les dépenses d'opération et de traitement des recyclables, incluant le transport des recyclables au centre de tri de Lachute.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

379/01-11-10

#### **DEMANDE À LA CPTAQ : MORCELLEMENT DE FERME ET/OU DE BOISÉ**

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge a reçu et pris connaissance de la copie de la lettre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec datée du 13 octobre 2010 concernant la demande d'autorisation de M. Serge Bujold et de Mme France Bertrand dans le dossier #369692-368496;

**ATTENDU** que la Commission de protection du territoire agricole du Québec nous a informé d'une irrégularité concernant le titre de propriété de M. Martin Chénier;

**ATTENDU** que, suite à cette irrégularité, la Commission a suspendu la demande d'autorisation pour une période de trente (30) jours;

**ATTENDU** que le demandeur a produit une demande d'amendement à la Commission afin d'introduire à la demande d'usage non agricole, une autorisation de lotissement et de morcellement de ferme et/ou de boisé;

**ATTENDU** que cette demande de lotissement, d'usage non agricole et de morcellement de ferme et/ou de boisé demandé est constitué des lots 59B et 60 du rang Nord-Est de la rivière Rouge;

**ATTENDU** que conformément aux dispositions de l'article 58.5 de la L.P.T.A.Q., la demande est conforme aux dispositions prévues au règlement municipal numéro 108 relatif au zonage;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge maintient tous les arguments et les motifs invoqués dans sa résolution d'appui numéro 338/07-09-10;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie également la demande complémentaire relative au dossier #AGR.09.2010/01 visant le morcellement de ferme et de boisé relatif aux lots 59B et 60 du rang Nord-Est, cadastre du Canton de Marchand.

#### **ADOPTÉE**

#### **DIVERS**

380/01-11-10

#### **DEMANDE DE LA S.D.C.**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un montant de 350,00 \$ à la Société de Développement Commerciale (S.D.C.) de Rivière-Rouge en guise de contribution de la Ville au concours de décoration de Noël pour l'année 2010.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

381/01-11-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### **DEMANDE DE SUBVENTION DU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution 2010 de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, au Carrefour Jeunesse Desjardins au montant de 6 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

382/01-11-10

### **DEMANDE DE COMMANDITE OPÉRATION NEZ ROUGE ANTOINE-LABELLE 2010**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 200,00 \$ à « Opération Nez rouge d'Antoine-Labelle » pour la réalisation de leurs activités des Fêtes 2010 sur le territoire de la Ville.

**ADOPTÉE**

383/01-11-10

### **DOSSIER DE MAX MEILLEUR ET FILS INC. ET HENRI RADERMAKER ET FILS INC. : APPUI À LA COMPAGNIE FOREX INC.**

**ATTENDU** que la société Forex inc. a acquis les actifs de la scierie Max Meilleur et Fils inc., localisée à Ferme-Neuve, le 18 août 2010, ainsi que les actifs de la scierie Henri Radermaker et Fils inc. localisée à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, le 24 août 2010, et qu'à ce titre, Forex inc. est maintenant propriétaire des bâtiments, des terrains et des équipements desdites scieries de résineux dans la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** que les représentants de la haute direction de la société Forex inc. ont rencontré le maire de Ferme-Neuve, monsieur Gilbert Pilote, la mairesse de Rivière-Rouge, madame Déborah Bélanger, le député de la circonscription de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, la représentante de la députée du comté de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, monsieur Roger Lapointe et le président du CLD d'Antoine-Labelle et maire de la Ville de Mont-Laurier, monsieur Michel Adrien, le 13 septembre dernier, afin de faire connaître les diverses démarches qu'ils comptent effectuer dans le but de relancer les activités de transformation des unités de production tout en développant de nouveaux projets de fabrication de produits du bois à valeur ajoutée;

**ATTENDU** que les acteurs politiques de la MRC d'Antoine-Labelle sont fortement préoccupés du sort des travailleurs forestiers, concernés par la reprise des opérations de sciage, et qu'à cet égard ils souhaitent que les activités des usines de transformation de Ferme-Neuve et de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, redémarrent le plus rapidement possible afin de remettre ces travailleurs à l'ouvrage à très court terme;

**ATTENDU** que, lors de la rencontre du 13 septembre dernier, les élus locaux ont signifié aux représentants de la société Forex inc. qu'une des conditions essentielles à la reprise des opérations de sciage consiste à embaucher les entreprises sylvicoles et les travailleurs locaux déjà impliqués dans la planification et la réalisation des obligations d'aménagement et d'approvisionnement des usines de Max Meilleur et Fils inc. et Henri Radermaker et Fils inc.;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De soutenir les démarches de Forex inc. auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), afin d'obtenir les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) des usines Max Meilleur et Fils inc. à Ferme-Neuve et Henri Radermaker et Fils inc. à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique sur la base :

- De la présentation d'un plan d'affaires, au Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle, démontrant la vision à court, moyen et long terme, au sein du Groupe Forex inc., du positionnement des usines de Ferme-Neuve et de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique;
- D'un plan de relance privilégiant l'embauche des anciens travailleurs affectés aux opérations des activités de transformation des deux usines de résineux de la MRC d'Antoine-Labelle;
- D'un plan de relance qui prévoit l'embauche des entreprises sylvicoles et des travailleurs locaux déjà impliqués dans la planification et la réalisation des obligations d'aménagement et d'approvisionnement des usines de Max Meilleur et Fils inc. et Henri Radermaker et Fils inc.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Mme Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
- M. Jean-Jacques Cossette, de la compagnie Forex inc.,
- M. Stéphane Lapointe, directeur général du CLD d'Antoine-Labelle,
- M. Gilbert Pilote, maire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

### ADOPTÉE

**NOTE : Mme Diane Gargantini, conseillère, déclare être susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au sujet suivant étant donné qu'elle est chargée de projet pour la Municipalité de L'Ascension. Elle se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 20h10.**

384/01-11-10

### **INTÉGRATION D'UNE PARTIE DE L'AIRE PROTÉGÉE AQUATIQUE DANS LA VALLÉE-DE-LA-HAUTE-ROUGE AU PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT : APPUI**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'initiative de la Municipalité de L'Ascension dans le projet d'intégration d'une partie de l'aire protégée aquatique de la Vallée-de-la-Haute-Rouge au parc national du Mont-Tremblant.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de La Macaza et à la Municipalité de Lac-Saguay.

### ADOPTÉE

**Mme Gargantini reprend son poste. Il est 20h11.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

385/01-11-10

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 15 novembre 2010 à 19h30 et que  
l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du CSCVR durant la période des Fêtes;
2. Appel d'offres numéro 2010-15 : Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011 : Approbation du devis de soumission.

Il est 20h48.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**La mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Lise Cadieux**